



DISCOURS

SIGNATURE DE LA 1ERE CHARTE POUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Le mercredi 13 février 2019

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires
Mesdames, Messieurs les représentants de la Justice,
Caf, UDAF,
Mesdames, Messieurs les représentants des bailleurs sociaux,
Mesdames, Messieurs les représentations d'association intervenant sur les
questions d'hébergement, de logement et d'accès au droit,
Mesdames, Messieurs,

La charte de prévention des expulsions locatives que nous signons aujourd'hui est tout à la fois un symbole et un outil.

C'est le symbole de notre volonté collective de ne laisser personne sur le bord du chemin qui mène vers l'inclusion et la cohésion sociale. C'est un outil opérationnel à la main de l'ensemble des acteurs du logement, de l'hébergement et plus largement de la lutte contre la pauvreté.

La France compte 9 millions de personnes pauvres, dont près de 3 millions sont dans une situation de privation matérielle grave. C'est pourquoi l'État s'engage à travers la politique du logement d'abord mais également dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour permettre aux ménages dotés de ressources modestes d'accéder plus facilement à un logement, ou de le conserver.

Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, signé pour la période 2017/2022, fait de la prévention des expulsions locatives une orientation majeure.

Introduit par la loi Besson de 1990, les PDALHPD coordonnent les acteurs du logement et de l'hébergement autour de mesures d'accompagnement social, d'actions d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle des ménages défavorisés.



La charte de prévention des expulsions locatives, que nous adoptons par notre signature, fixe

- 1- le rôle de chacun des partenaires : privés et publics, propriétaires et bailleurs, collectivités, CAF, travailleurs sociaux, tribunaux, huissiers, services de l'État,
- 2- notre objectif commun de réduction effective (-10%) du nombre des expulsions locatives dans le Territoire de Belfort.

Elle propose une méthode concertée de signalement, d'accompagnement et de résolution des situations de fragilité repérées, afin que chaque acteur intervienne au bon moment et le plus en amont possible de la potentielle expulsion.

Les travaux conduits dans la cadre de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions -CCAPEX, l'ont démontré : une situation prise en charge dès les premiers impayés (2/3 mois) a toutes les chances de se solder par un maintien dans le logement ou l'attribution d'un logement plus adapté au ménage. En effet, 95 % des expulsions sont dues à des impayés de loyers.

Ainsi, si le recours à l'expulsion a fortement augmenté pour atteindre plus de 80 % au début des années 2000 dans notre département, le travail mené en 2017 par l'État et ses partenaires a conduit, l'an dernier, à ce que sur les plus de 650 situations d'impayés recensées, 63 donnent lieu à des expulsions effectives. C'est 63 de trop. De trop pour les ménages concernés, qui une fois expulsés voient leur situation se dégrader plus rapidement encore. Trop également pour les propriétaires qui parfois font face à des impayés longs de plusieurs années.

Cette charte nous engage et nous aurons à rendre compte de l'efficacité de notre action puisque cette formalisation de notre partenariat répond aux attendus de la loi ALUR et de son décret d'application du 31 mars 2016. Et l'objectif de réduction des expulsions de 10 % que nous nous sommes fixé pour la période 2019/2022 semble raisonnable eu égard à la taille de notre département et au maillage territorial fin qui existe déjà entre les différents services.

Les dispositions de la loi ELAN, qui prévoit l'articulation entre les procédures d'expulsion locative et de surendettement et renforce l'information des CCAPEX ainsi que celle du juge, viendront conforter notre action.

Je l'ai dit, l'État prolonge les travaux de la CCAPEX et les ambitions de la charte à travers la politique du logement d'abord et la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Je veux en dire quelques mots.

Le plan logement d'abord, est un plan quinquennal qui accélère la construction de logements sociaux, et très sociaux, qui oriente l'accompagnement social vers la mobilisation du logement prioritairement à l'hébergement, en vue d'éviter les ruptures dans les parcours résidentiels et d'enrayer le recours à l'expulsion. Il comprend également une mobilisation spécifique pour assurer aux enfants un hébergement décent.



Ce plan s'appuie nécessairement d'une part, sur la production de logements sociaux, qui dans notre département répond aux besoins identifiés d'autre part, sur l'accompagnement des ménages à la maîtrise de leur budget habitat et nous le savons la question de la précarité énergétique est ici cruciale. A titre d'exemple, en 2018 l'État a délivré un chèque énergie à 7587 Terrifortaines et Terrifortains (150 € en moyenne soit 1,138 M€).

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, repose sur l'implication forte des territoires et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain, œuvrant en faveur des publics les plus vulnérables.

Rompre la reproduction de la pauvreté, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, rendre les droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité, investir pour l'accompagnement de toutes et tous vers l'emploi, tels sont les ambitions portées par la stratégie.

La déclinaison départementale sur laquelle nos services ont d'ores et déjà engagé les discussions, permettra de mobiliser des moyens spécifiques supplémentaires (212 553 €). Centrée sur des priorités partagées et adaptées au contexte Terrifortain, notre stratégie viendra elle aussi conforter les travaux du PDALHPD et de la CCAPEX.

Vous le voyez, cette signature est un moment important de la réduction des inégalités dans le Territoire de Belfort. Elle marque l'engagement de l'ensemble des acteurs terrifortains en faveur des plus fragilisés d'entre nous, indépendamment de leur lieu de résidence : parc public ou privé, à la ville ou à la campagne.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des acteurs ici présents et qui ont contribué à la rédaction de cette charte. Je souhaite que cette signature soit le début d'un partenariat toujours renforcé au seul profit des Terrifortaines et des Terrifortains.

Je vous remercie.

